



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2026/58

Date d'envoi de la convocation : 24 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, jeudi 2 juillet 2026, sous la présidence de Madame le Maire – Valérie GIRAUD, en application de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GIRAUD, M. ROUVIER, M. DURAND, Mme SAVIN, M. HELOIRE, Mme BERTHIER, Mme ROCHE, M. MICHAUD, Mme MONNIER, M. RANEBI, M. ANDRZEJEWSKI, Mme LETINOIS, M. BERAUD, M. TERRIER, Mme LEBRETON, M. AUDOUIN, M. MADER, Mme BONY, Mme COTE, -M. LECLERC.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LAMY, pouvoir à M. ROUVIER ; Mme SALAZAR, pouvoir à Mme SAVIN ; M. GUGLIERMINA, pouvoir à M. HELOIRE ; Mme PIN, pouvoir à M. MICHAUD, M. LEGAL, pouvoir à M. DURAND ; Mme PERRIER-GROS-CLAUDE, pouvoir à Mme MONNIER ; Mme BURLET-GIROUD, pouvoir à Mme BONY ; Mme SAUVAGE, pouvoir à M. LECLERC ; M. POIRIER, pouvoir à M. MADER ;

Absent : excusé

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 20

Représentés : 9

Votants : 29

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Mohamed RANEBI est désigné comme secrétaire de séance.

Désignation du correspondant de la commune à la sécurité routière

Rapporteur : Madame le Maire

Les services de la Préfecture soulignent l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les différents champs de compétence des communes et invitent les communes à désigner un élu référent en matière de sécurité routière.

Mme le Maire propose de désigner Monsieur Grégory ANDRZEJEWSKI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 28 mars 2026,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un correspondant à la sécurité routière,

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **DESIGNER** Monsieur Grégory ANDRZEJEWSKI en tant que correspondant de la commune à la sécurité routière.

VOTE	Pour	22	
	Abstention	1	Mme COTE
	Contre	6	Mme BONY, Mme BURLET-GIROUD Mme SAUVAGE, M. MADER, M. LECLERC, M. POIRIER
Adopté à la majorité			

Le Secrétaire,



Acte certifié exécutoire après
 - transmission en Préfecture le 6 juillet 2026
 - publication sur le site internet de la Ville le 6 juillet 2026

**Pour Extrait Conforme,
 Le Maire, Valérie GIRAUD**

